

REUNION du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) Oloron-Sainte-Marie

**COMPTE RENDU DE REUNION
PPRT TOYAL EUROPE
à Oloron-Sainte-Marie (64)
Mardi 16 Novembre 2010 – 9h00**

Liste des participants

Collège « Administration »

JAMET Philippe	Sous-Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie - Sous-Préfet
MARINO Michel	Sous-Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie - Secrétaire Général
VICTOR Danielle	Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - SIDPC
GAZDA Véronique	DREAL Aquitaine - Inspecteur ICPE
LAMARCHE Pierre	SDIS 64 - Bureau risque industriel

Collège « Collectivités Territoriales »

BERGEZ Eric	Maire d'Accous
RACHOU Félix	Mairie de Lescun - Adjoint au maire
ROSE René	Communauté de communes de la Vallée d'Aspe - Président
VOISIN Christophe	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - Service économie
LITHURRY Bernard	Conseil Régional d'Aquitaine - Vice-Président

Collège « Exploitants »

ROCHARD Stéphane	TOYAL EUROPE - Président
BERGUERY Cathy	TOYAL EUROPE - Responsable QHSE
LESTREMAU Denise	TOYAL EUROPE - Chargée Sécurité
MARTIMORT Karine	TOYAL EUROPE - Assistante de direction

Collège « Salariés »

CASAJUS Alain	TOYAL EUROPE - Chargé Travaux Neufs - Secrétaire CHSCT
PORQUET Franck	TOYAL EUROPE - Membre comité Hygiène et Sécurité - Membre CHSCT

Collège « Riverains »

PEDEBIDOU Louis	Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) "La Gaule Aspoise" - Président
LACASTE Alain	EDF - Coordonnateur, responsable de la centrale hydroélectrique d'Accous.

Absents excusés

Monsieur le Président du Parc National des Pyrénées est excusé.

Documents associés

Annexe 1 : Présentation des moyens mis en œuvre pour la sécurité (SDIS 64)

Ordre du jour

- Introduction
- Présentation de l'établissement TOYAL EUROPE (Exploitant)
- Présentation des moyens mis en œuvre pour la sécurité (SDIS 64)
- Présentation de la procédure PPRT et du périmètre d'étude envisagé (DREAL)
- Election du Président du CLIC
- Questions diverses
- Conclusion

9h00 – Début de la réunion

Monsieur JAMET, Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie, ouvre la présente réunion du CLIC, relative à l'établissement TOYAL EUROPE en Vallée d'Aspe. Il rappelle que le CLIC s'inscrit dans le cadre du décret n°2005-82 du 1er Février 2005. Les CLIC s'appliquent aux établissements SEVESO, en application du code de l'Environnement. L'ensemble des collèges qui y sont représentés ne doit pas contenir plus de 30 membres. La mission du CLIC est d'établir un échange entre les exploitants du site industriel concerné et son environnement. Il se réunit une fois par an, sur invitation de son Président. Le secrétariat est assuré par la DREAL.

Le CLIC de l'établissement TOYAL EUROPE à Accous et Lescun a été créé officiellement par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2008 et modifié par l'arrêté préfectoral du 13 août 2008.

Le CLIC est corrélé à l'élaboration du PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Présentation de l'établissement TOYAL EUROPE

Madame BERGUERY, responsable Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement pour l'établissement TOYAL EUROPE à Lescun et Accous, rappelle que l'étude de dangers de TOYAL EUROPE est actuellement en cours de mise à jour. Cette procédure doit être finalisée en janvier 2011, et permettra de communiquer sur l'identification des risques et les moyens de maîtrise associés.

- Risques identifiés sur le site

La prise en compte des risques naturels se fait par application du Plan Particulier des Risques Naturels, révisé le 13 janvier 2009. Il met en évidence des risques de chutes de blocs et des glissements de terrains, pour lesquels des prescriptions sont à suivre.

Des pluies torrentielles peuvent induire un risque d'inondation, pour lesquelles des études apportent des recommandations sur la maîtrise du risque.

Le risque sismique existe également au niveau du site. Des études ont été réalisées afin d'améliorer la couverture du site face à ce risque.

Le risque de feu de forêt existe également, ainsi que des contraintes climatiques.

Concernant les risques industriels, des communiqués ont été faits auprès de la DREAL par rapport au PPRT. Les différents scénarios pouvant amener aux phénomènes dangereux dépassant de la clôture du site ont été recensés de manière exhaustive.

La précédente étude de dangers, datant de 2007, compte ainsi 15 scénarii de phénomènes dangereux, dont les zones d'effets ont été calculées et hiérarchisées en fonction de leur gravité et de leur cinétique d'occurrence. Une cartographie des risques a pu être réalisée à partir de ces éléments.

Les risques principaux sur le site TOYAL EUROPE sont l'explosion et l'incendie, essentiellement dus aux productions de poudre et de pâte d'aluminium et à l'utilisation de solvants. Madame BERGUERY en cite certains pouvant être à l'origine d'effets de type thermiques :

- Le feu de nappe de White Spirit au niveau du bâtiment K
- Le feu de nappe de White Spirit au niveau du bâtiment H. Ce bâtiment sera désaffecté à partir de 2011
- Le feu de nappe de White Spirit au niveau de l'aire de dépotage.
- L'incendie des stocks de poudre d'aluminium au niveau des bâtiments 6, 8 et 10.
- L'incendie au niveau du stock de refus de pâte d'aluminium, situé en extérieur.

Le chapiteau de stockage de poudre d'aluminium a été supprimé en octobre 2009, il ne fait donc plus partie du champ du PPRT.

➤ Mesures de maîtrise des risques

Parmi les principales mesures de maîtrise des risques, sont cités :

- Mise à la terre,
- conformité ATEX,
- inertage à l'azote dans certains procédés,
- maintenance préventive de certains équipements,
- capteurs de pression ou de température asservis,
- vibration et température, adaptés aux risques,
- détection et protection incendie,
- formations des salariés de TOYAL EUROPE ainsi que des intérimaires et de toute autre personne employée.
- procédures et consignes de sécurités. Elles sont issues du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) du site, et sont à rapprocher de la démarche environnementale en place, liée au système de management environnemental ISO 14001 que TOYAL EUROPE développe avec pour objectif d'obtenir la certification.
- détecteurs de niveaux hauts sur l'ensemble des stockages des solvants,
- bassin de confinement prévu pour 2011, qui sera également utilisé pour la lutte anti-incendie.

➤ Contre-mesures visant à faire passer l'établissement du régime SEVESO II à un régime d'autorisation :

L'établissement est classé SEVESO II du fait du dépassement du seuil de 200 tonnes de matières dangereuses stockées, fixé par la rubrique 1173.1 de la nomenclature des installations classées, et du bilan du cumul des substances dangereuses qui est supérieur à 1 selon l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des risques majeurs.

Un document analysant les activités du site a été réalisé en collaboration avec le bureau d'études VERITAS et les services techniques et sécurité de TOYAL EUROPE. Ce document intègre le bilan annuel des substances dangereuses et présente les mesures de réduction du risque à la source prévues dans le but de déclasser le site du régime SEVESO II. Ce document, qui a été transmis à la DREAL, vise une meilleure gestion du risque sur le site.

Les mesures visant à passer au simple régime d'autorisation concernent principalement une diminution des quantités de matières dangereuses stockées, afin de passer sous les seuils fixés par les rubriques 1173.1 et 1171.2 de la nomenclature des installations classées (correspondant à 200 tonnes). L'autre objectif de ces mesures est de réduire le bilan du cumul des substances dangereuses sur le site pour qu'il soit inférieur à 1, selon l'arrêté du 10 mai 2000. Madame BERGUERY cite ainsi les mesures suivantes :

- Changement de matière première : Le White Spirit actuellement utilisé est dangereux pour l'environnement, notamment par la présence de composés aromatiques dans sa composition. L'utilisation d'un solvant sans aromatique

dans le process de fabrication semble possible et est actuellement en phase de test. Les résultats devraient être connus avant la fin de l'année 2010.

- Délocalisation des stockages de pâte d'aluminium, situés actuellement au niveau du bâtiment 10 : Un recensement des centres SEVESO II à même de recevoir ce stockage de pâte d'aluminium, inclus dans la rubrique 1173.1, a été réalisé. Une entreprise extérieure a été ainsi sélectionnée et un contrat pourrait être établi avant la fin de l'année 2010, pour une mise en œuvre au 1er avril 2011.

- Un management de la gestion des déchets sur le site est prévu, en lien avec le système de management ISO 14001. Il prévoit une valorisation et une élimination de tous les déchets de pâte d'aluminium. La destruction est réalisée avec des spécialistes du traitement des déchets, afin d'en diminuer les quantités sur le site. Ceux-ci sont compris dans la rubrique 1173.1 de la nomenclature des installations classées.

- Baisse d'activité : La cessation prévue de l'utilisation du bâtiment de stockage H.

➤ Remise à jour du dossier d'autorisation d'exploiter de TOYAL EUROPE

Cette démarche volontaire de l'industriel s'effectue en collaboration avec le bureau d'études VERITAS, et sera communiquée en janvier 2011. Elle comprend la mise à jour de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, afin de tenir compte de la réalité des activités de production et d'exploitation du site TOYAL EUROPE.

Cette mise à jour intégrera donc les changements apparus au niveau de l'activité, la cessation d'utilisation du bâtiment H, la nouvelle classification de la poudre et pâte d'aluminium après des tests internes réalisés au sein du groupe, ainsi que les mesures de réduction du risque à la source évoquées.

La mise à jour de l'étude de dangers s'appuie sur celle réalisée en 2007 afin d'utiliser le retour d'expérience en reconsidérant les scénarii au niveau du site, ainsi qu'au niveau du groupe TOYAL EUROPE. La première phase, concernant l'analyse préliminaire des risques a été initiée en novembre ; la seconde étape concernant l'évaluation des scénarii majorants du site, se déroulera en décembre. En fonction de la gravité des risques, la stratégie sera mise en place afin de les réduire.

Commentaires

Monsieur PEDEBIDOU, président de l'AAPPMA la Gaule Aspoise

Concernant la protection du milieu aquatique, il s'inquiète du risque d'écoulement de White Spirit dans le cours d'eau, le Gave de Lescun, et du risque de dysfonctionnement des bacs des décanteurs. En 2006, un accident avait vu le rejet de paillettes provenant des décanteurs dans le Gave de Lescun, apparemment sans gravité mais inquiétant pour la qualité de l'eau en sortie de décanteur. Les problèmes à ce niveau sont récurrents, et Monsieur PEDEBIDOU demande pourquoi le stockage du White Spirit ne serait pas effectué au sein de cuves de rétention. Des analyses de l'eau devraient être effectuées.

Madame BERGUERY

Le stockage de White Spirit s'effectue déjà dans des cuves de rétention. La prise en compte de l'environnement inclut des contrôles périodiques au niveau du décanteur, afin de vérifier une pollution éventuelle. Aucun dépassement de valeur limite de rejet n'a été enregistré récemment.

Monsieur CASAJUS

Explique que des analyses de l'eau en sortie de décanteur sont effectuées mensuellement par un laboratoire spécialisé.

Véronique GAZDA, inspecteur ICPE à la DREAL

Le contrôle des rejets des décanteurs est effectué, et suite aux incidents survenus en 2005 et 2006, des contrôles sur le milieu sont effectués. Ils comprennent des analyses trimestrielles de la qualité de l'eau du Gave en amont et en aval de l'établissement (Gave de Lescun et Gave d'Aspe), afin de constater une éventuelle dégradation de l'eau, ainsi

qu'une détermination annuelle de l'indice IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) sur les gaves de Lescun et d'Aspe.

Madame BERGUERY

Ces analyses qui sont effectuées régulièrement, couvrant beaucoup de paramètres de pollution, ne révèlent pas de dépassement des valeurs. Elles montrent donc une bonne qualité des eaux du Gave. De plus, au niveau du décanteur, des nettoyages sont réalisés annuellement.

Au niveau du SGS, un Plan d'Opération Interne (POI) est en place, prévoyant des consignes d'urgence afin de prévenir toute pollution au niveau du Gave en cas de débordement du process par exemple.

De plus, la construction du bassin de confinement est prévue entre fin 2010 et début 2011. Sa future utilisation est en cours d'étude, notamment au niveau de la collecte des eaux incendies en cas de feu.

Monsieur PEDEBIDOU

Rappelle que le suivi est très important pour les pêcheurs.

Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie

Rappelle que la législation prévoit une tenue annuelle du CLIC, où TOYAL EUROPE présentera un rapport complet sur la gestion des risques, avec le bilan du SGS, les comptes rendus des accidents et incidents, les comptes rendus des exercices d'alertes, etc.

Madame BERGUERY

Au niveau du management environnemental, TOYAL EUROPE souhaite obtenir la certification ISO 14001, imposant une maîtrise des risques sur l'environnement (eau, air, déchets, sol). Le site est donc en amélioration vis-à-vis de son impact sur l'environnement.

Monsieur VOISIN, au service économie du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

A propos du process de fabrication, il s'interroge sur les raisons de l'arrêt de l'utilisation du bâtiment H. Il souhaite également connaître le nom du prestataire qui récupérera le stockage de pâte d'aluminium. Monsieur VOISIN demande enfin des précisions quant au procédé permettant le remplacement du White Spirit par un solvant moins dangereux.

Madame BERGUERY

Le coût de remise aux normes environnementales du bâtiment H aurait été trop élevé. Le choix s'est donc porté sur un arrêt de son utilisation afin de mieux prendre en compte la sécurité des travailleurs et la qualité de l'environnement.

Le nom du prestataire qui récupérera le stockage de pâte d'aluminium du bâtiment 10 (de l'ordre de 300 tonnes) est à ce jour confidentiel.

L'utilisation d'un solvant moins dangereux que le White Spirit entre dans un process maîtrisé par le fournisseur, chargé actuellement de son évaluation.

Monsieur ROSE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe

Par rapport aux importantes mesures de réduction des risques à la source qui ont été présentées par TOYAL EUROPE, il s'inquiète des conséquences en terme d'emplois sur le territoire de la communauté de communes.

Monsieur ROCHARD, Président de TOYAL EUROPE

Au niveau de l'activité de TOYAL EUROPE, un redressement économique a été effectué après la crise économique. La première phase a permis une stabilisation de l'activité (de juillet 2009 à février 2010). Après ce retour à l'équilibre, une période faste de reprise d'activité est survenue de février à juin 2010. Depuis deux mois, un ralentissement de l'activité est ressenti. Il peut s'expliquer par le lien étroit entre TOYAL EUROPE et le secteur de l'automobile. Le site est actuellement en phase de diversification, mais l'activité au niveau des peintures à l'eau tarde à débiter, la crise ayant augmenté la concurrence. Cette activité sera toutefois un plus en terme de valeur ajoutée.

Les résultats bruts de l'entreprise ont également été impactés par les efforts visant à sortir du champ SEVESO II, ainsi que par le travail de fond qui est réalisé afin d'améliorer la situation de la société et d'assurer sa pérennité.

Un important et coûteux déstockage a dû être effectué, après cinq années sans suivi de la gestion des stocks durant lesquelles le site a accumulé plus de 7 millions d'euros de produits stockés. De même, les quantités de déchets sur le site étaient très importantes. Leur nettoyage est en cours, d'une manière progressive en fonction des capacités financières de TOYAL.

Au niveau de l'emploi, le site accueille plus d'une quinzaine d'intérimaires.

L'équilibre financier de TOYAL EUROPE n'est pas encore atteint, le site ayant une dette d'environ 5 millions d'euros devant être remboursée sur 2 à 3 années. La fluctuation rapide des marchés ne permet pas actuellement de prévoir l'état de l'activité du site dans un futur de six mois à un an.

La diversification des activités dans le marché des plastiques et des cosmétiques, permet d'être optimiste quant au futur économique de l'établissement, mais ce projet n'en est qu'à ses débuts.

Enfin, le plan anti-SEVESO va dans le sens de la pérennité du site. Les contraintes SEVESO rendent par exemple impossible la survie du site industriel du point de vue des banques françaises. Elles ne soutiennent plus le site actuellement, ne voulant pas s'engager sur les investissements en cours, et TOYAL EUROPE a ainsi dû se tourner vers les banques japonaises. Le retour à la normale devrait se faire lors de la sortie du champ SEVESO II, dont le poids est trop important.

Monsieur LITHURRY, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Le Conseil Régional est à la fois sensible à la préservation de l'environnement face aux risques industriels, et au maintien de l'activité économique du site, source d'emplois. Il souligne l'intérêt de la diversification et déplore la réaction des banques qui ne soutiennent pas l'activité industrielle.

Présentation des moyens mis en œuvre pour la sécurité (SDIS 64)

Le Commandant Pierre LAMARCHE, du Bureau Risque Industriel au SDIS 64, présente les moyens dont dispose le SDIS 64 pour faire face à un éventuel accident sur le site TOYAL EUROPE en Vallée d'Aspe. Il réalise la présentation suivant un diaporama disponible en *annexe 1*.

Sont notamment décrits les Centres d'Intervention et de Secours (CIS) de Bedous, Oloron, Lescun et Urdos.

En cas de gros incident, un Fourgon Mousse de Grande Puissance rattaché à l'unité du SDIS de Mourenx, serait appelé en renfort de celui d'Oloron-Sainte-Marie.

Parmi les moyens dont disposent les CIS, un camion dévidoir a pour rôle d'amener l'eau en provenance de sources naturelles ou artificielles, via des tuyaux qu'il transporte. Le camion Citerne Grande Capacité a pour seul rôle d'apporter de l'eau aux autres engins.

Le CIS Lescun dispose d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes hors route. Il fait partie d'un dispositif important qui pourrait permettre de secourir un membre du personnel de TOYAL EUROPE ou un membre du SDIS en intervention.

Le CIS Urdos acquerra prochainement un Camion Citerne Incendie Rural Léger, d'une largeur adaptée à l'étroitesse des rues.

Le dispositif de sécurité dispose d'une subvention de l'Etat de l'ordre de 550 000 euros, et du Conseil Général pour un montant d'un million d'euros.

Commentaires

Monsieur ROSE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (CCVA)

Rappelle que la CCVA a réalisé une importante réserve incendie sur le territoire de Lescun. Il souhaite connaître l'organisme chargé du contrôle de ce bassin.

Le Commandant LAMARCHE

Le SDIS réalise une partie du contrôle, en s'assurant de la bonne accessibilité des bornes et de la fonctionnalité du bassin. Le contrôle des bons débits et des pressions dépend de la CCVA et/ou de la compagnie des eaux déléguée.

Le Commandant rappelle l'importance de ce sujet. Les débits très importants des engins du SDIS et les quantités d'eau associées justifiaient cette réserve incendie supplémentaire.

Présentation de la procédure PPRT et du périmètre d'étude envisagé

Un film de présentation de la démarche PPRT, d'une durée d'environ quinze minutes, est diffusé.

Madame GAZDA, Inspecteur ICPE à la DREAL, réalise la présentation de la démarche de PPRT, à l'aide d'un diaporama disponible en *annexe 2* et selon le déroulement suivant

➤ La démarche PPRT

Le PPRT est une démarche de maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées, mise en place suite à l'accident de l'usine AZF à Toulouse en 2001. C'est un instrument initié par la DREAL en commun avec la DDTM, dans un but de protection des populations face au risque technologique.

Le CLIC est une instance de concertation dans laquelle sont présentés les éléments liés au PPRT. Il fait partie des Personnes et Organismes Associés à la démarche de PPRT.

Le site de TOYAL EUROPE est particulier. Sans qu'aucun changement ne soit intervenu sur le site, celui-ci s'est retrouvé classé SEVESO en août 2005, suite à une modification de la réglementation abaissant le seuil de classement des substances dangereuses pour l'environnement (ici le White Spirit).

Les établissements SEVESO AS sont concernés par l'élaboration d'un PPRT, dont la prescription doit obligatoirement être effectuée avant la fin de l'année 2010. C'est dans ce cadre que le CLIC est réuni ce jour.

Madame GAZDA explique que les stratégies d'urbanisation autour de TOYAL EUROPE seraient relativement faciles à élaborer, étant donné le très faible nombre d'habitations concernées.

La démarche de prise en compte du risque industriel post 2003 prend en compte l'ensemble des phénomènes dangereux (procédés de fabrication industrielle, produits stockés). Elle s'applique à l'urbanisation future mais aussi existante, en allant de l'expropriation à la prescription de mesures de renforcement du bâti, pour protéger des effets des phénomènes dangereux recensés.

➤ L'étude de dangers

Réalisée par l'exploitant, elle est un élément essentiel de la démarche PPRT. Cette étude recense de manière exhaustive les phénomènes dangereux du site industriel. De cette liste pourront être exclus du PPRT ceux dont la probabilité sera jugée trop faible ou ceux qui auront fait l'objet de mesures de maîtrise suffisantes et fiables.

Le territoire couvert par les zones d'effets des phénomènes dangereux ainsi recensés et retenus, correspond au périmètre d'étude du PPRT fixé dans l'arrêté de prescription du PPRT.

Concernant TOYAL EUROPE, les phénomènes recensés sont des feux de nappes, des incendies de stock de poudre d'aluminium ou de pâte d'aluminium, des feux de cuvette, des feux suite à l'épandage de pâte d'aluminium dans un atelier, des explosions au niveau des collectes de poudre ultrafine ou au niveau du local d'enfûtage de la poudre d'aluminium.

Aucun phénomène n'a été jugé comme inacceptable suivant la grille réglementaire d'appréciation de l'acceptabilité du risque. Cela est en particulier dû à la faible urbanisation autour du site, réduisant de ce fait la gravité des phénomènes dangereux.

➤ Le périmètre d'étude

Il correspond à la zone des trois phénomènes dangereux majorants retenus. Les courbes enveloppes correspondent à des effets de bris de vitre. Aucune population ne semble impactée, mise à part une maison non occupée.

➤ Le projet d'Arrêté Préfectoral de prescription du PPRT

Réglementairement, ce projet sera envoyé aux élus des communes d'Accous et de Lescun, communes concernées par les zones d'effets des phénomènes dangereux de TOYAL EUROPE. Les conseils municipaux ont un mois pour donner leur avis sur la définition des organismes ou personnes associées, ainsi que sur les modalités de la concertation. Après ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Ensuite, la DREAL et la DDTM réaliseront la carte des aléas et la carte des enjeux, qui feront l'objet d'une présentation au niveau du CLIC et des personnes associées comme définies à l'article 4 de l'arrêté préfectoral. A compter de la signature de cet arrêté, la démarche de PPRT devrait être menée sous 18 mois.

Si les actions engagées par TOYAL permettent de "sortir" du classement SEVESO, la procédure PPRT sera annulée. Dans ce cas, les résultats de l'étude de dangers réalisée seront portés à la connaissance des élus concernés afin de les informer sur les risques que peut présenter l'établissement. Un plan d'urgence sera probablement prescrit afin que si un événement survenait sur le site, des moyens de blocage de la route départementale soient notamment mis en place.

Commentaires

Monsieur ROCHARD, Président de TOYAL EUROPE

Demande comment se passe la gestion des risques industriels en Allemagne.

Madame GAZDA

Répond qu'elle connaît plutôt les méthodes d'analyse des risques dans différents états. Si la réglementation SEVESO est partagée avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, la démarche PPRT est purement française.

Monsieur ROCHARD

Souhaite savoir s'il existe une volonté d'harmonisation à l'échelle de l'union européenne.

Madame GAZDA

Il est plus facile de s'entendre au niveau européen sur les critères faisant entrer une substance dans la directive SEVESO, que de prévoir les modalités de gestion de l'urbanisation, qui sont particulières à chaque cas.

Pour certains sites SEVESO frontaliers, comme en Alsace, en bord du Rhin, l'information est partagée avec les communes allemandes susceptibles d'être impactées par les effets des phénomènes dangereux.

Monsieur ROSE, Président de la CCVA

Demande la position à tenir vis-à-vis de la maison inoccupée qui est incluse dans le périmètre d'étude du PPRT. Les propriétaires pourraient la mettre en location.

Madame BERGUERY, responsable QHSE à TOYAL EUROPE

Rappelle que la mise à jour de l'étude de dangers, prévue en janvier 2011, devrait réduire les périmètres d'effets. La maison sera donc potentiellement hors des zones d'effets.

Madame GAZDA

Rappelle que même si la maison est située dans le périmètre d'étude, la définition des aléas la placera peut-être dans une zone d'aléa faible, où aucune mesure particulière ne sera à prendre.

Monsieur BERGUEZ, Maire de la commune d'Accous

Précise qu'il existe deux autres maisons inoccupées dans le périmètre d'étude, appartenant à EDF. Une troisième, en limite du périmètre d'étude, se situe à côté du local de restauration de TOYAL.

Madame GAZDA

Explique que ces éléments vont être affinés lors de l'étude des enjeux. Elle rappelle en outre que le périmètre d'étude a été ici défini avant la prise en compte des mesures de réduction du risque à la source, au contraire d'autres PPRT, dont le périmètre d'étude est défini par rapport aux phénomènes dangereux réduits par ce type de mesures. Cela n'a pas été appliqué pour TOYAL EUROPE étant donné le faible nombre d'enjeux autour du site. La procédure a été initiée rapidement afin de respecter les objectifs de prescription des PPRT avant la fin de l'année 2010.

Monsieur LACASTE, responsable de la centrale hydroélectrique d'Accous

Les exploitants de la centrale électrique sont amenés à intervenir quotidiennement sur leur site, jour et nuit. Ce critère doit être pris en compte afin de réaliser une information sur les mesures à prendre en cas d'alerte.

Madame GAZDA

Ce type d'information est à mettre en œuvre même indépendamment du PPRT. Les exploitants de la centrale pourraient par exemple être associés à un exercice POI (Plan d'Organisation Interne).

Monsieur ROSE

Explique que la Communauté de Communes possède une surface d'environ 20 000 m² aux alentours de TOYAL. Elle débat donc aujourd'hui sur la possibilité de fournir des terrains à des personnes souhaitant s'installer à cet endroit. Les gens ne comprennent pas pourquoi la zone d'activité ne se développe pas et il paraît impossible d'attendre plus de deux ans que le PPRT soit élaboré.

Madame GAZDA

Rappelle que le délai réglementaire pour l'élaboration du PPRT est de 18 mois maximum. Madame GAZDA explique que la carte d'aléas pourra être réalisée pour TOYAL EUROPE lorsque l'exploitant aura fourni l'étude de dangers mise à jour (en janvier 2011).

De plus, si la procédure de déclassement SEVESO de TOYAL EUROPE s'avère possible, le PPRT sera annulé. Si le déclassement tarde, la carte des aléas sera présentée lors d'une prochaine réunion du CLIC, ce qui permettra de connaître réellement les zones concernées et les réels enjeux sur le territoire.

Monsieur ROCHARD

Les actions qui vont être mises en place sur le site de TOYAL EUROPE ont pris du retard à cause d'un problème sur une ligne. Dès que celui-ci sera résolu, la mise en œuvre des actions citées reprendra son cours normal.

Monsieur ROCHARD rappelle que l'étude de dangers sera révisée pour janvier 2011, la délocalisation des stockages commencera début avril et le changement de White Spirit se fera progressivement ligne après ligne, à partir de la ligne K.

Monsieur ROCHARD souligne enfin l'intérêt du CLIC, qui réunit tous les acteurs concernés par le sujet des risques industriels, en évitant des communications séparées. Il rappelle que la sécurité est un des objectifs essentiels de TOYAL EUROPE.

Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie

Souhaite que TOYAL EUROPE parvienne à réaliser son projet de déclassement SEVESO, afin de préserver la compétitivité de l'établissement industriel et ainsi l'emploi local.

Election du Président du CLIC

Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie propose à tous les membres du CLIC de se porter candidat à la présidence du CLIC de TOYAL EUROPE à Lescun et Accous. Cette candidature sera par la suite proposée au Préfet.

Monsieur ROSE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe Souhaiterait que l'un des deux maires des communes de Lescun et d'Accous prenne la présidence du CLIC. Il a précédemment évoqué ce sujet avec les intéressés. Monsieur ROSE rappelle que le secrétariat sera assuré par la DREAL.

Monsieur BERGEZ, maire de la commune d'Accous

Se déclare candidat à la présidence du CLIC.

A l'unanimité, le CLIC se déclare favorable à la candidature de Monsieur Eric BERGEZ, maire de la commune d'Accous, à la présidence du CLIC de TOYAL EUROPE à Lescun et Accous.

Conclusion

Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie remercie les participants à la réunion et clôt la séance.

11h30 - Clôture de la réunion
